

619

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Guillaume Poulle, ayant pour but de modifier le paragraphe premier de l'article 9 de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. (N° 184, année 1909.)

(Nommée le 28 octobre 1909.)

MM.

1^{er} BUREAU : BRAGER DE LA VILLE-MOYSAN.

2^e — VAGNAT. *Secrétaire*

3^e — MONNIER.

4^e — VISEUR. *Président et Rapporteur*

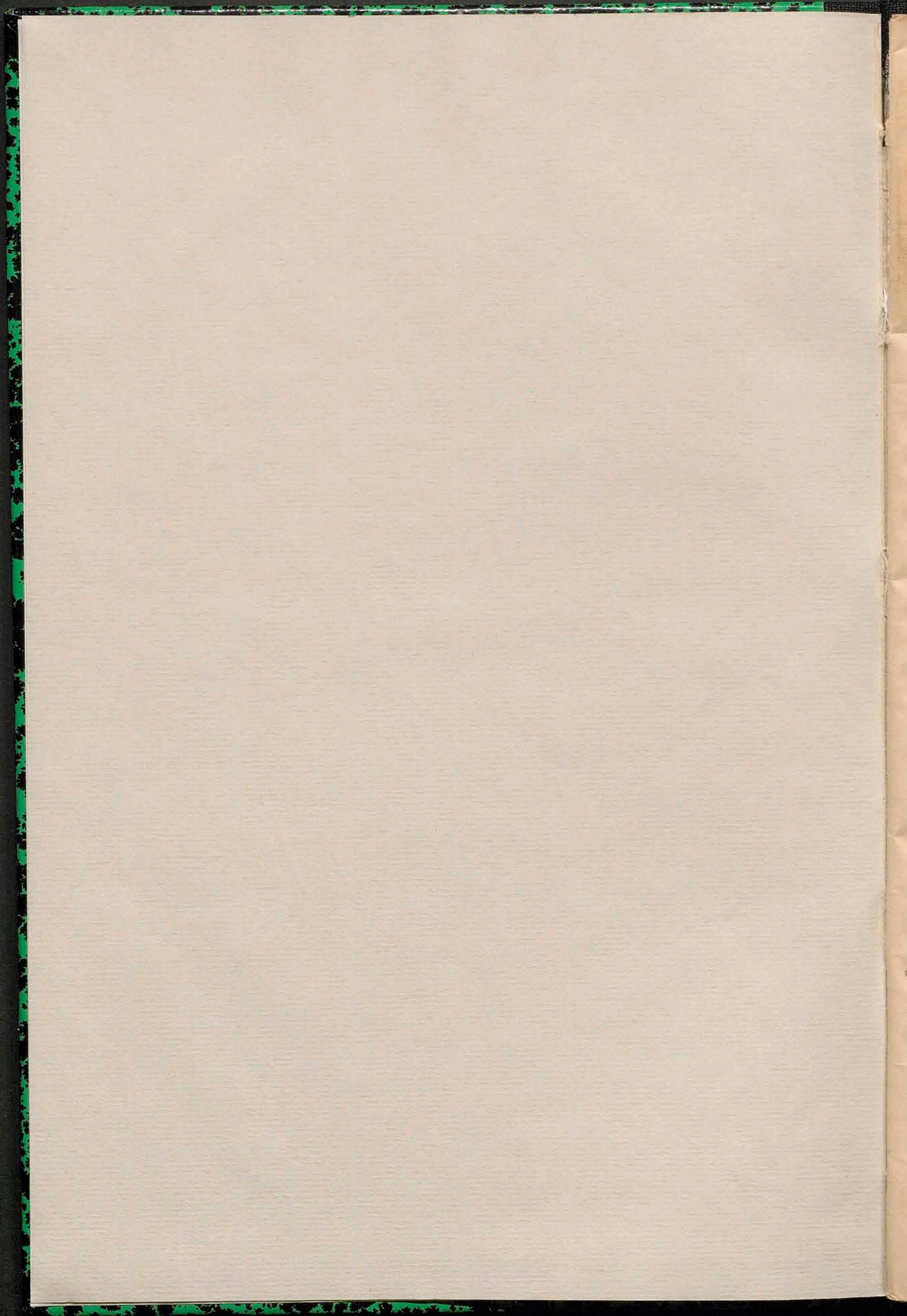
5^e — FLAISSIÈRES.

6^e — N^{***}. *Surveaux*

7^e — Guillaume POULLE.

8^e — N^{***}. *Chambige*

9^e — SABATEPIE.



Jérome Dev 5 gbr. 1949

124 S 147 1

La commission chargée d'examiner le projet de
l'annexe de la Médecine a décidé

comme Président M^r l'abbé de Guerville

Secrétaire M^r Vignat

Rapporteur M^r Vasseur

La commission est d'avis d'accepter le projet en y ajoutant
que le certificat délivré provisoirement avant le diplôme pourra
servir de pièce authentique comme à l'ordinaire pour les
déclarations à faire au Bureau et à la Marine



Le Secrétaire

D^r Vignat

pour le président
du ~~comité~~ conseil

Vignat